

Des policiers dans les écoles primaires : Le Pen en rêvait (et encore uniquement pour les collèges et lycées), Blanquer le fait. En acceptant la proposition du maire de Nice, Estrosi, de faire surveiller à la rentrée prochaine, deux ou trois écoles de la ville par des policiers municipaux, le ministre s'engage dans une voie avec laquelle tous ses prédécesseurs (et pourtant...) avaient pris leurs distances. Avec la duplicité qui est sa marque de fabrique, Blanquer tient à préciser qu'il n'a pas donné son « feu vert » mais seulement « pris acte de l'expérimentation », ce qui revient au même, le maire ne pouvant la mettre en œuvre sans l'accord de l'EN. Pour justifier la chose, Blanquer explique doctement que sur les questions sécuritaires, il y avait « une sensibilité particulière, à Nice, tout à fait compréhensible ». Traduction : la police, municipale et nationale (et les 1300 caméras de surveillance en service à Nice), qui avait surtout fait preuve de sa totale incapacité à empêcher l'attentat du 14 juillet 2016 sur la promenade des Anglais, pourra toujours se rattraper avec les dangereux écoliers de la ville. Après tout, c'est bien dans cette ville qu'en janvier 2015, quelques jours après les attentats parisiens, un écolier de 8 ans, soupçonné d'« apologie de terrorisme », avait été conduit au commissariat par de courageux policiers. En vertu du principe de précaution, ils seront dorénavant sur place. On n'est jamais trop prudent.

Il est vrai qu'à Nice, la surveillance des écoliers, est une affaire politique et commerciale qui tourne. Outre les caméras de surveillance, les écoles sont équipées/encombrées de tout un attirail anti-intrusion, boutons d'alerte, d'alarme, badges d'accès etc. Même les crèches municipales n'y échappent pas, des fois que les couches culottes des bambins dissimuleraient en réalité des ceintures d'explosifs. L'électeur niçois est donc rassuré : à Nice comme ailleurs, les écoles ne comptent ni surveillants ni secrétaires ni infirmières, les AVS font cruellement défaut, le remplacement des enseignants laisse à désirer mais dorénavant la police veillera. A quoi veillera-t-elle, d'ailleurs ? Nul ne le sait. Sinon que cette opération publicitaire à grand spectacle ne vient pas de nulle part. Elle fait sens.

De fait, cette décision ministérielle s'inscrit dans une logique sécuritaire largement entretenue depuis de nombreuses années, qui fait de l'école un lieu de menaces et d'un élève un délinquant potentiel. Et ceci en dépit de nombreuses enquêtes, de travaux reconnus (on pense à Eric Debarbieux notamment), de notes d'information émanant des services de l'EN mais que Blanquer, qui passe le plus clair de son temps dans les studios des radios-télévisions n'a sans doute pas le temps de consulter. N'en déplaise aux fantasmes et aux images complaisamment véhiculés par les médias et désormais relayés par le ministre, la violence est absente de la plupart des établissements scolaires, notamment des écoles primaires, localisée dans un petit nombre d'endroits (en collège spécialement) où l'exclusion sociale vient renforcer l'exclusion scolaire. Les dispositifs anti-intrusions, notamment, tournent à vide, les intrusions dans les établissements scolaires étant statistiquement voisines de zéro.

Faire de l'école un objet de surveillance malade : la mesure prise à Nice a sans doute également à voir avec les mesures ubuesques de surveillance décidées par l'EN autour des écoles après les attentats. Il s'agit de surveiller plus que de protéger, d'entretenir un climat de peur qui profite toujours aux gouvernants (et aux fabricants de quincaillerie de surveillance). L'alourdissement de la politique pénale observée depuis une quinzaine d'années (voir par exemple la question des prisons) trouve ici sa traduction scolaire : avec la surveillance des écoliers, la criminalisation des désordres enfantins et juvéniles, avec le soupçon généralisé sur toute une classe d'âge (pourtant statistiquement la moins délinquante, 10 % des délits, les moins graves le plus souvent, sont le fait des mineurs), la police se voit attribuer sur l'école une fonction éducative pour laquelle elle n'est pas qualifiée et sur la société un droit de regard qui n'est pas légitime.

Jusqu'à présent, à Nice notamment, la volonté de certains élus de faire entrer la police dans les écoles avait été contrée par la réaction des parents et enseignants. Aujourd'hui, seule la CGT Educ'action a fait connaître son désaccord. Le syndicat majoritaire (SNUipp-FSU) se tait. Un silence

qui, s'il se confirmait, en dirait long sur la perte des repères... non pas des élèves mais de leurs maîtres.

Mise à jour (29/01, 17h40) : il paraît que le Snuipp a réagi ? Jusque là, on ne s'en était pas rendu compte...